

Annex VII

**With Confidential *EX PARTE* Annexes I-XVI only available to the Yekatom
Defence and the Registry**

**Registry's Transmission of the Declarations made by Defence Witnesses D29-
6027, D29-6022, D29-6019, D29-6013, D29-6010, D29-6012, D29-6011, D29-6018, D29-
6039, D29-3015, D29-5016, D29-6037, D29-6033, D29-6024, D29-7011 and D29-6030
pursuant to Rule 68(2)(b) of the Rules of Procedure and Evidence**

[ICC] CONFIDENTIAL

**ATTESTATION DE LA PERSONNE AYANT FOURNI UN TÉMOIGNAGE
PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉ COMME PRÉVU À LA RÈGLE 68-2-b-iii
DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussigné, Ghislain ADOUM

Née le 20 mars 1983

à Bakala, République centrafricaine,

Carte d'identité n° [REDACTED] délivrée le [REDACTED] et expirant le [REDACTED]

certifie, en présence de [REDACTED]

que le contenu :

- (i) Du témoignage préalablement enregistré que j'ai fourni les :
 - (a) les 2 octobre 2020, 11 juillet 2022, 7 et 10 septembre 2022, en présence de Me Regis TIANGAYE, Me Rufin PABINGUI et Mme Sabine BAYSSAT, enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-D29-0009-0362;
 - (b) Des matériels associés enregistrés sous les ERN : CAR-D29-0009-0368, CAR-D29-0009-0369 et CAR-D29-0009-0370

et que je confirme avoir lu dans son intégralité le 6 décembre 2023

est, pour autant que je le sache et m'en souviennne, véridique et exact.

Je souhaite préciser que la deuxième page du document associé CAR-D29-0009-0370 est un zoom de la première page dudit document.

[ICC] CONFIDENTIAL

J'atteste avoir reçu une copie de l'article 70 du Statut de Rome. J'ai été informé, dans une langue que je comprends, que je pouvais être poursuivi pour faux témoignage devant la Cour si le contenu du témoignage préalablement enregistré et des matériels associés n'était pas véridique.

Date : 6 Décembre 2023

Lieu : Bangui, République centrafricaine

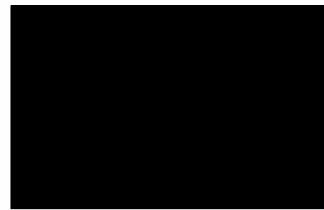
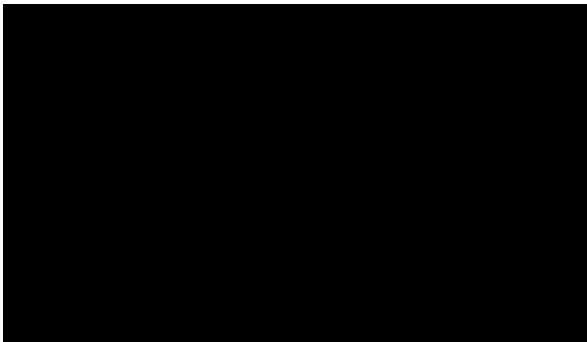
Signature du déclarant

(en vidéoconférence)

Lieu : La Haye, Pays-Bas

Signature du fonctionnaire habilité

(en vidéoconférence)



**DÉCLARATION DU FONCTIONNAIRE HABILITÉ EN VERTU DE LA
RÈGLE 68-2-b-iii DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée, [REDACTED] fonctionnaire habilitée en vertu de la règle 68 du Règlement de procédure et de preuve, atteste que :

Le 6 Décembre 2023 , en vidéoconférence depuis Bangui, la personne suivante s'est présentée devant moi :

Ghislain ADOUM

Né le 20 mars 1983

à Bakala, République centrafricaine

Carte d'identité n° [REDACTED] ci-après « le témoin ».

J'atteste que le témoin a confirmé :

- Qu'il s'est vu remettre :
 - (i) Le témoignage préalablement enregistré qu'il a fourni les 2 octobre 2020, 11 juillet 2022, 7 et 10 septembre 2022, en présence de Me Regis TIANGAYE, Me Rufin PABINGUI et Mme Sabine BAYSSAT, enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve (« ERN ») : CAR-D29-0009-0362,
 - (ii) Les matériels associés enregistrés sous les ERN : CAR-D29-0009-0368, CAR-D29-0009-0369 et CAR-D29-0009-0370.
 - qu'il s'est vu donner la possibilité de lire le témoignage préalablement enregistré et les matériels associés, dans une langue qu'il comprend, et qu'il a lu ledit témoignage et les matériels associés ;
 - que le témoignage préalablement enregistré était le sien ;
- et

- que le contenu du témoignage préalablement enregistré et des matériels associés était, pour autant qu'il le sache et s'en souvienne, exact et véridique, sous réserve des modifications qu'il a apportées.

J'atteste que le témoin affirme faire l'attestation de façon volontaire, sans être indûment influencé.

J'atteste que le témoin s'est vu remettre une copie de l'article 70 du Statut de Rome et qu'il a été informé, dans une langue qu'il comprend, qu'il pouvait être poursuivi pour faux témoignage si le contenu du témoignage préalablement enregistré et des matériels associés n'était pas véridique.

Observation :

Le témoin indique que la seconde page du document CAR-D29-0009-0370 est un zoom de la première page du document.

Autres observations :

La certification a eu lieu en présence de 

Date : 6 Décembre 2023

Lieu : La Haye, Pays-Bas.

Signature du fonctionnaire habilité

